

SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 18 mai 2022

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 22
NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 21

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 18

L'an deux mille vingt-deux, le 18 mai 2022, sur convocation faite le 11 mai, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DBJAY.

Présents titulaires : PLISSONNEAU Frédéric, CLOCHARD Roland, COGNE Geneviève, MAUGAN Claude, PRUGNIERES Anne-Cécile, DBJAY Jean-Pierre, PERLADE Lydie, PORTRON Didier, MARIE Sabrina, CANAUD Jeannine, CHEVILLON Pierre, DURIEUX Michel, MARTIN Alain, GAURIER Sylvain, MOSTAFA Samy, PACAUD Lionel et LOUVRIER Franck (17)

Présent suppléant : PHILIPPE Jacqueline (1)

Pouvoirs : GOULLIANNE Steren donne pouvoir à MARIE Sabrina, VINOT Valérie donne pouvoir à DBJAY Jean-Pierre, COUESNON Elsa donne pouvoir à PORTRON Didier (3)

Le secrétaire de séance : CANAUD Jeanine

Elu rapporteur : Monsieur DBJAY Jean Pierre - Président

Objet : Modification du tableau des effectifs

Vu l'arrêté N° 14-3273-DRCTE-B2 de Madame la Préfète de Charente-Maritime en date du 22 décembre 2014 portant création à compter du 1er janvier 2015, le Syndicat Enfance jeunesse Intercommunal.

Vu la délibération n° 2021-251 du 16 novembre 2021 relatif au tableau des effectifs du syndicat enfance jeunesse intercommunal.

1 – Création d'un poste d'Attaché Territorial – pôle administration générale.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant la création du syndicat enfance jeunesse intercommunal au 1^{er} janvier 2015,

Considérant la nécessité de compléter les effectifs du pôle de gestion du Syndicat,

Il est proposé :

- de créer un poste statutaire sur le grade d'Attaché Territorial à concurrence de 1 ETP.

Incidence financière :

Le coût salarial annuel de ce poste est estimé à 43 784,40 euros brut.

Après en avoir délibéré,

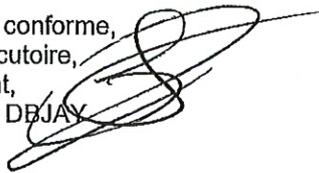
Le Comité Syndical décide :

- **D'accéder** aux propositions de Monsieur le Président
- **De créer** à compter du 1^{er} octobre 2022 le poste énoncé ci-dessus.
- **De valider** le tableau des effectifs du syndicat annexé à la présente.

Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget enfance jeunesse 2022

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire,
Le Président,
Jean-Pierre DBJAY



Enregistré en Sous-Préfecture le :
Sous le n°017-200049625-20220518-2022_13DE

Affiché le :

Certifié exécutoire le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception

SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL

TABLEAU DES EFFECTIFS modifié au 18/05/2022

	Catégorie	Postes budgétés	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
AGENTS TITULAIRES				
<i>Filière administrative</i>				
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2	1	
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1	
Rédacteur territorial	B	1	1	
Attaché Territorial	A	1		
<i>Filière technique</i>				
Adjoint technique territorial	C	1	1	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	1	1
<i>Filière médico-sociale</i>				
Agent social	C	1	1	1
Agent social principal de 2ème classe	C	2	1	1
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	1	1	1
Educateur de jeunes enfants de seconde classe	A	1	1	1
<i>Filière animation</i>				
Adjoint territorial d'animation	C	26	22	17
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	1	
Animateur principal de 2ème classe	B	1	1	
AGENTS NON TITULAIRES				
<i>Filière administrative</i>				
Adjoint administratif	C	1	1	
<i>Filière animation</i>				
Adjoint territorial d'animation (CDD)	C	11	6	6
Adjoint territorial d'animation (CDI)	C	1	1	1
Animateur (CDI)	B	1	1	
<i>Filière technique</i>				
Adjoint technique territorial	C	1	1	1
<i>Filière médico-sociale</i>				
Educateur de jeunes enfants de seconde classe	A	1	1	
Agent social	C	1	1	1
TOTAUX		57	46	32

